



La Villa Mirage est un projet collectif qui a nécessité de nombreux mois/années de travail acharné et de bénévolat. Nous aimons ce lieu et espérons que vous l'aimerez aussi. Nous souhaitons donc que ce lieu soit traité avec respect afin qu'il puisse remplir sa mission : offrir un lieu pour les créatif.ve.x professionnel.le.x.s avec du matériel de qualité et une atmosphère de travail stimulante et sécurisée pour tou.x.te.s. Le bon fonctionnement de la Villa Mirage dépend de votre volonté à faire perdurer/évoluer ce lieu en respectant notre charte. Nous vous en remercions chaleureusement.

Charte de valeurs et de bonnes pratiques

Respect mutuel et courtoisie :

- Chaque membre de l'espace de commun s'engage à traiter les autres membres avec respect, courtoisie et considération, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap ou de toute autre caractéristique personnelle.
- Les différences d'opinions, de cultures, de croyances et de styles de travail de chaque individu sont respectées.

Respect de l'intimité :

- Chaque membre de l'espace de commun respecte l'intimité des autres membres. La vie privée et les espaces personnels des membres doivent être respectés, en évitant toute intrusion non autorisée ou toute utilisation non consentie des affaires personnelles.
- La confidentialité des discussions, des informations sensibles et des projets en cours est primordiale, et il est important de ne pas divulguer ces informations sans l'autorisation des personnes concernées.
- Les communications et les interactions se font avec considération et en tenant compte du besoin de chacun-e de se concentrer, de travailler ou de se retirer dans des moments de solitude.
- Tout partage d'informations ou d'images personnelles se fait dans le respect du consentement mutuel de chacun-e.
- Tout comportement intrusif, harcelant ou irrespectueux envers autrui est strictement interdit et entraînera une exclusion immédiate du membre en question, conformément aux politiques de tolérance zéro pour le harcèlement mises en place par l'espace commun. La sécurité et le bien-être de tou·te·s les membres sont une priorité absolue.

Utilisation de l'espace :

- L'espace est utilisé de manière responsable en veillant à utiliser les équipements de manière à ne pas les endommager.
- L'espace est maintenu propre et ordonné, avec tous les postes de travail rangés et les déchets correctement triés, contribuant ainsi à un environnement agréable pour tou·te·s.
- Lorsqu'on ne sait pas comment utiliser un appareil, un outil, on demande à un·e membre plus expérimenté·e.
- Si je casse du matériel, je m'engage à le dire aux personnes responsables de la gestion du lieu et à établir une demande envers votre assurance RC pour faire rembourser le matériel. (Si nécessaire, une assistance vous sera fournie pour l'assurance)

Respect des horaires :

- Les horaires d'ouverture de l'espace de commun et les horaires de travail des autres membres sont respectés, reconnaissant que chacun·e a des besoins et des contraintes différent·e·s.
- Les perturbations excessives sont évitées, en minimisant le bruit et en respectant les zones de travail calmes, permettant ainsi à chacun·e de se concentrer et de travailler efficacement. Les membres s'engagent à respecter la limite sonore de 22H pour respecter le voisinage.

Interdiction de fumer ou vapoter dans l'espace :

- Afin de garantir un environnement sain et agréable pour les membres, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la Villa Mirage, y compris dans les zones communes, les bureaux privés et les espaces extérieurs attenants. Cette politique s'applique à tous les types de produits du tabac, y compris les cigarettes, les cigares, les pipes, ainsi que les dispositifs de vapotage et les cigarettes électroniques. Nous encourageons le respect de cette interdiction afin de maintenir un espace commun exempt de fumée, préservant ainsi la santé et le confort de chacun·e. Des espaces spécifiques peuvent être désignés à l'extérieur de l'établissement pour les personnes souhaitant fumer, conformément à la législation en vigueur. L'interdiction concerne aussi les horaires hors ouverture.
- Sensibilité aux parfums et produits odorants : Afin de garantir le bien-être de tou·te·s les membres, l'utilisation d'aérosols (déodorants en spray, bombes de peinture, insecticides), de parfums ou d'encens dans la Villa Mirage est interdite. L'utilisation de produits à faible odeur ou sans odeur est encouragée, préservant ainsi un environnement agréable et respectueux pour chacun·e. Les produits considérés comme potentiellement trop odorants dans les espaces communs sont : produits cosmétiques, huiles essentielles, parfums, etc. Nous vous faisons confiance pour juger de la dose considérée comme non invasive pour les autres.

Nettoyage et entretien de la cuisine :

- La cuisine est maintenue propre et ordonnée, en veillant à ce que tou·te·s les membres nettoient après avoir utilisé les installations.
- Les surfaces de travail, les ustensiles, la vaisselle et tout autre équipement utilisé sont nettoyé·e·s après utilisation.
- La responsabilité de garder le réfrigérateur propre est partagée en retirant régulièrement les aliments périmés.
- Une boîte à composte, sous l'évier, accueille vos déchets organiques. Cette boîte peut être vidée dans un compost se trouvant sous la fenêtre de la cuisine. Attention ! Les protéines carnées ne doivent pas être mises ni dans la poubelle ni dans le compost ! Elles ne sont pas compatibles avec la création d'un compost de qualité et peuvent causer des problèmes d'hygiène dans la poubelle. Nous vous serions donc reconnaissant·e·s si vous repreniez vos déchets carnés chez vous.
- Une atmosphère agréable est maintenue en évitant l'accumulation de vaisselle sale et en essuyant les éclaboussures et les déversements.
- Les produits d'entretien ou de nettoyage utilisés doivent impérativement être écologiques.

Café, boissons, frigo, cuisine à disposition :

- L'espace de commun offre des boissons telles que le café, le thé et l'eau à disposition des membres dans un esprit de convivialité. Le concept de "prix libres" est appliqué pour ces boissons et autres denrées, invitant chaque membre à contribuer financièrement de manière volontaire et équitable en fonction de leur consommation.
- Les contributions collectées serviront à maintenir et améliorer les services offerts dans l'espace de commun.
- La Villa Mirage a décidé collectivement de ne pas cuisiner de protéines carnées ni de stocker des protéines carnées dans les espaces communs. Viande, poisson, charcuterie aussi. Bien entendu, chacun·e est libre d'en consommer, mais nous vous serions reconnaissant·e·s de ne pas préparer de la nourriture en contenant dans les espaces communs ou de ne pas en stocker dans le frigo.

Utilisation de l'imprimante :

- Une imprimante est mise à disposition pour un usage commun au sein de l'espace de commun.
- L'utilisation responsable de l'imprimante est encouragée en limitant les impressions aux documents nécessaires et en évitant le gaspillage de papier.
- Le concept de "prix libres" est appliqué pour l'utilisation de l'imprimante, invitant chaque membre à contribuer financièrement de manière volontaire et équitable en fonction de leurs impressions (prix recommandé : 10 centimes par feuille NB, 40 centimes par feuille couleur). Une boîte de contribution volontaire est disponible à proximité de l'imprimante pour que les membres puissent y déposer leur contribution en fonction de leur utilisation. Les contributions collectées serviront à l'achat de fournitures, à la maintenance de l'imprimante et au renouvellement des consommables.

Fermeture des portes, extinction des lumières et des appareils :

- Chaque membre de l'espace de commun est responsable de veiller à la fermeture des portes et à l'extinction des lumières et des appareils de l'espace commun lorsqu'il est la dernière personne à partir. Cette pratique contribue à assurer la sécurité, à préserver les ressources et à réduire les coûts énergétiques.
- Les membres ne partagent pas leur clé ni l'accès à la Villa Mirage à des tiers non accompagné-e-s. Si un membre non accompagné commet des dégâts, la personne lui ayant laissé l'accès s'engage à en assumer les responsabilités.
- La perte d'un badge sera facturé à hauteur de CHF 40.-

Signalement des problèmes :

- Nous encourageons toutes les personnes membres de l'espace commun de travail à signaler tout problème ou dysfonctionnement concernant le matériel, les équipements ou les infrastructures de l'espace. Si vous rencontrez des difficultés techniques, des dommages ou des problèmes liés à la propreté ou à l'entretien des lieux, veuillez le signaler immédiatement à l'équipe de gestion. Nous sommes là pour vous aider et résoudre les problèmes afin de garantir un environnement de travail optimal pour tou-te-s. Votre contribution est essentielle pour maintenir un espace commun de travail fonctionnel, sécurisé et agréable pour l'ensemble de la communauté.
- L'Avocat Studio décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans l'enceinte de la Villa Mirage, intérieure ou extérieure. Chacun est responsable de sa propre sécurité. Les personnes mineure.x sont sous la responsabilité de la personne adulte qui les accompagne.
- Par email : info@villamirage.com

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les valeurs, les bonnes pratiques et les règles énoncées ci-dessus dans le cadre de votre utilisation de la Villa Mirage. Nous comptons sur votre coopération pour créer et maintenir une atmosphère propice au travail, à l'épanouissement et à la collaboration mutuelle. Merci de votre compréhension et de votre contribution à la communauté de la Villa Mirage !

Date :

Signature